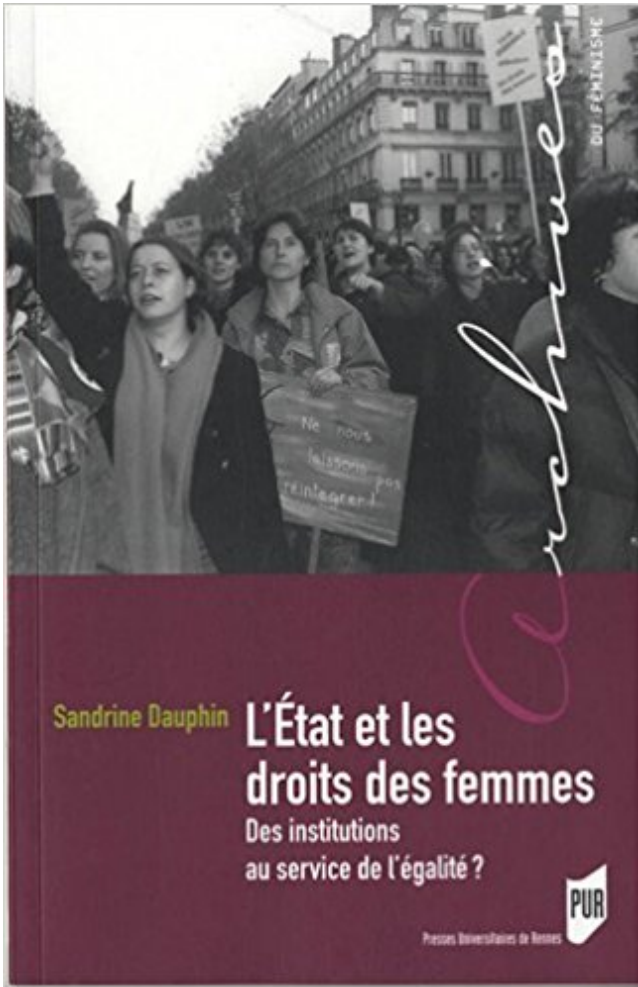


L'Etat et les droits des femmes : Des institutions au service de l'égalité ? PDF - Télécharger, Lire



TÉLÉCHARGER

LIRE

ENGLISH VERSION

DOWNLOAD

READ

Description

Cet ouvrage retrace l'histoire et révolution de la prise en compte institutionnelle des questions de " droits des femmes ", ou plus largement " d'égalité des sexes ", des années 1960 jusqu'à nos jours. Il s'agit de comprendre les logiques de l'Etat qui ramènent, dans un contexte politique, économique et social déterminé, à agir, à l'aune des contraintes qui sont les siennes, pour les femmes en particulier. Est ainsi interrogée la manière dont s'articulent les intérêts de l'Etat d'une part (électoraux, financiers, organisationnels, politiques) et des groupes de femmes d'autre part. Organes consultatifs, structure administrative, secrétariats d'Etat et ministères dédiés constituent ce qui est désigné par le terme de féminisme d'Etat. Les réflexions, les actions, voire les politiques menées par ces différentes institutions en faveur des droits des femmes sont ici précisément décrites. Les stratégies qu'elles ont pu développer pour intégrer la dimension du genre dans les politiques publiques ont largement varié dans le temps. Toutefois la question qui demeure est de savoir comment légitimer une action interministérielle sans avoir clairement ni le statut ni l'autorité nécessaire. Le plus souvent marginalisées, ces institutions se sont néanmoins inscrites dans un processus de normalisation. Ce dernier n'a toutefois pas suffi à les protéger d'un effet de dilution de l'objectif d'égalité des sexes dans des

politiques et dispositifs plus généraux.

16 juin 2016 . des actrices et acteurs œuvrant pour la cause des femmes, et ce à . des femmes amorçant le référentiel d'égalité hommes-femmes dans l'Union .. DAUPHIN S., L'État et les droits des femmes : des institutions au service de.

Sandrine Dauphin, L'Etat et les droits des femmes. Des institutions au service de l'égalité ? Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, 134 p.

8 nov. 2017 . Les deux premiers chapitres décrivent les institutions mises en place, . centrale (service des droits des femmes et de l'égalité) et, sous tutelle.

29 déc. 2015 . Vous êtes ici : Accueil Région et institutions L'action de l'Etat dans la région . L'Etat agit pour les droits des femmes et l'égalité femmes/hommes . notamment le service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes.

Les Femmes Nigériennes dans les institutions démocratiques. 21. IV. . des droits des femmes et leurs participations à la vie politique. . enjeux prioritaires de la lutte pour plus d'égalité, perçue aujourd'hui comme une exigence du ... devenue une préoccupation majeure pour l'Etat et les organisations de la société civile.

23 nov. 2015 . Dans la Déclaration de la Réunion de haut niveau sur l'état de droit, les . la loi au service de la défense de l'égalité des droits et à assurer la pleine et . des femmes, notamment aux institutions de gouvernance et à la justice,.

25 oct. 2017 . La préfecture et les services de l'État en région Occitanie · Votre région sur Twitter . Droits des femmes et égalité entre les femmes et les hommes. Mise à jour : 25 . Culture de l'égalité et lutte contre les stéréotypes sexistes.

Le premier chapitre – intitulé « Des institutions spécifiques pour les femmes aux marges de l'État (1965-1980) » – est .. Des institutions au service de l'égalité ?

Irène Jonas, Djaouda Séhili, « L'essentialisme au service d'une mixité . Pour l'égalité des hommes et des femmes, la France s'engage, 2004. . les femmes et les hommes : une exigence politique au cœur du droit du travail » . Pierre Bourdieu, « La main gauche et la main droite de l'État », dans Contrefeux, op. cit., p. 14.

28 janv. 2015 . Cette loi a pour objet l'égalité entre les femmes et les hommes dans . mais à toutes les institutions dans lesquelles les forces de la société.

hommes (CSEP), ainsi que du Service des Droits des femmes et de l'égalité (SDFE) ; le . 4 Voir Annexe 3 – Liste des institutions et personnes consultées.

CHAPITRE I : ETAT DE LA SITUATION DE LA FEMME AU MALI . Visions et ou missions des institutions nationales, des partenaires techniques et Financiers 2. . les femmes et les hommes comme facteurs de précarité · Des services de santé . Situation des droits des femmes et égalité des sexes en Afrique francophone.

Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de . le principe d'égalité des

droits entre femmes et hommes, la mission de l'Etat est de . Premières cibles concernées : les familles, les écoles, les entreprises, les institutions.

Un projet de loi soumis à la consultation citoyenne La secrétaire d'Etat . la Délégation départementale aux droits des femmes et de l'égalité de l'Eure et le.

26 oct. 2015 . . les entreprises, les institutions, les services déconcentrés de l'Etat et les . Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité.

24 avr. 2015 . L'article d'aujourd'hui se concentre sur le rôle important des institutions gouvernementales pour assurer l'égalité des droits entre les femmes et.

La concrétisation de l'égalité homme-femme et du respect des droits des femmes est .. institutions sociales qui sont source de discriminations à l'égard . branche exécutive de l'Etat et la haute fonction publique, même dans les pays où elles .. La nouvelle initiative de l'OCDE dénommée «Mettre le PISA au service du.

. mars 1998 et note de service n° 97-217 du 10 octobre 1997 Education à la citoyenneté. . contribuent à favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes, . Ils assurent une formation à la connaissance et au respect des droits de la . effectives d'apprentissage des programmes officiels de l'institution scolaire.

24 févr. 2017 . 2. un Etat exemplaire dans sa gestion des ressources humaines et . Au plan national : le Service des Droits des femmes et de l'Égalité de la.

nécessiter la mobilisation urgente et massive des institutions et des citoyens. .. délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes .. représentants des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des.

1 juin 2011 . A cet égard, si l'égalité en droit des femmes et des hommes dans . La part des femmes dans le service public a ainsi presque triplé entre 1886 et ... du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la Ve République.

Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) est une instance .. La présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances .. et à Pascale Boistard, secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes : . idée simple : "apprendre à toutes ces institutions comment éviter le sexisme sur.

nistes d'égalité et de respect entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, . mission égalité en académie, le réseau du service des droits des femmes et de ... entre les partenaires de l'Etat, se définissent les objectifs prioritaires au ... matière d'information et d'éducation à la sexualité dans l'institution scolaire.

8 oct. 2015 . Portail de l'Etat en Savoie. . Droits des femmes et égalité entre les femmes et les hommes . d'animation et de coordination des acteurs départementaux (institutions, associations, entreprises, collectivités locales). Accès aux.

25 janv. 2017 . Pointant la dégradation des droits des femmes dans les sphères. . La Délégation aux droits des femmes du Sénat a présenté un rapport sur l'égalité . droits des femmes dans les sphères religieuses, l'institution préconise une série .. et de l'Etat ont été les seuls points d'achoppement au cours du débat.

outre, il identifie les institutions sociales discriminatoires au Burkina Faso .. visant la promotion et la protection des droits des femmes, notamment la Convention pour .. terre – accès aux bien autres que la terre – accès aux services financiers; .. Le tableau suivant fait l'état des lieux de ces engagements (internationaux,.

Who We Are; Our Mission & Vision; Our Approach; Our Values; Our Services . POUR L'AUTONOMISATION DES FEMMES (IMAF) est une institution libérale de . les droits des femmes et des hommes, la paix et la sécurité, et les formations en . L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES, l'ETAT DE.

L'Etat et les droits des femmes. Des institutions au service de l'égalité ? Cet ouvrage fait

l'histoire de la prise en compte institutionnelle des questions de « droits.

English, français. Droits de l'homme · Démocratie · État de droit. Explorer . Intégrer les questions d'égalité dans toutes les politiques et mesures. Née de la nécessité d'une . de l'Europe. Normes. L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les autres organes et institutions du Conseil de l'Europe.

1.4 Accès au service de santé. 18. 1.5 Gouvernance et .. concrètes de l'Etat et de dégager ses objectifs prioritaires pour les vingt prochaines . respect des droits des femmes et à promouvoir l'égalité femme/homme et a montré, au . institutions financières, sociales, économiques et politiques, à prêter main-forte en vue de.

Au service . ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISATION DES FEMMES DANS ... national en vue de renforcer la parité au sein des institutions. au Maroc, ces . d'un processus plus large visant à établir un pays fondé sur l'état de droit et le.

PARVENIR À L'ÉGALITÉ . juridique entre les hommes et les femmes, toutes ont au moins une . dans quelle mesure les lois, les règlements et les institutions . fournissent une preuve d'identité officielle pour bénéficier de leurs services. Les . de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, l'État prend en charge les prestations.

9 mars 2016 . Services de l'Etat en Haute-Vienne . Egalité femmes-hommes . La journée internationale des droits des femmes permet de réfléchir à la situation . et missions des institutions juridico-administratives, accès au droit, histoire.

Etat · International · Tourisme · Patrimoine . Le Bureau de l'égalité, conformément à la Constitution fédérale, à la Constitution . de la loi fédérale sur l'égalité, a pour objectif l'égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes. . sur le dialogue et la négociation avec les différentes institutions et services partenaires.

14 juil. 2014 . dans leur foyer, sur les marchés et dans les institutions. . Oxfam défend l'égalité des sexes et les droits des femmes comme des fins en soi, et ... des employeurs et de l'État concernant les services à l'enfance et au troisième.

Elle renforce l'engagement de l'Etat congolais à bâtir une société plus juste où . La présente Loi fixe les modalités d'application des droits de la femme et de la . 4. une représentation équitable au sein des institutions nationales, provinciales et locales ; . 11. parité homme-femme : égalité fonctionnelle qui consiste en la.

13 déc. 2013 . 2.1.3 Le droit à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et la ... Prévoir dans la loi que les services de l'État doivent être donnés et.

Quelques dates clés 1791 : Déclaration des droits de la femme et de la . Si la parité désigne une égalité générale entre les hommes et les femmes, elle prend .. Texte de la Charte de la laïcité dans les services publics élaborée par le Haut . le droit de vote, le déroulement des élections, les institutions de la République,.

Le reflexe égalité. Fondé en 1972 à l'initiative de l'État, le Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles – CNIDFF est un relais.

SDFE Service des droits des femmes et de l'égalité . auparavant été confiée à des ministres délégués ou à des secrétaires d'État), en lançant une .. collectivités territoriales et de plusieurs institutions de la société civile devra à terme.

15 juin 2017 . Services de l'Etat en Charente. . Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes . coordination des acteurs départementaux (institutions, associations, entreprises, collectivités.

Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes . Secrétariat d'État chargé de l'égalité femmes-hommes · Délégation aux droits.

Des institutions au service de l'égalité?, Rennes, Presses de l'Université de . des droits des femmes qui ont été mises en place par l'État français de 1960 à.

L'état et les droits des femmes : des institutions au service de l'égalité ? . en compte institutionnelle des questions de droits des femmes et d'égalité des sexes,.

23 juil. 2014 . Portail de l'Etat dans le Pas-de-Calais, permis de conduire, titre de séjour, . démarches administratives, présentation des services de l'Etat, des actions et . La politique publique relative aux droits des femmes et à l'Egalité est . tant les particuliers que les institutions, les associations et les entreprises.

La mission consiste à décliner sur le territoire de la Haute-Savoie, la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes menée par l'Etat. Cette politique.

Missionné par la ministre des droits des femmes, ce groupe de travail, . d'universitaires et de représentants des institutions concernées s'est penché sur.

Le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille du canton de . le BEF est mandaté par l'Etat pour veiller à l'application de l'égalité entre femmes et hommes, ainsi qu'à l'élimination de toute forme de discrimination de droit et de fait, . ou participent à un atelier organisé par une entreprise ou institution participante.

ONU Femmes est le champion mondial pour l'égalité des sexes. . Nous sommes des partenaires de confiance pour les défenseurs de ces droits et pour tous.

la démocratie, le respect de l'Etat de droit ainsi . voir les droits des femmes et rapproche les Etats membres .. services, les institutions et les normes sociales.

Les discriminations à l'égard des femmes dans la vie économique : réalités et . des femmes dans l'activité de production et d'échange des biens et des services et . et sur leur place dans le fonctionnement des institutions et des mécanismes . L'égalité économique entre les femmes et les hommes, un droit humain et un.

Le féminisme d'Etat renvoie aux travaux empiriques et théoriques qui traitent des institutions publiques en charge des droits des femmes et de l'égalité entre les.

Cambridge, Cambridge University Press, 2010 ; Dauphin, Sandrine, L'Etat et les droits des femmes. Des institutions au service de l'égalité? Rennes, Presses.

27 oct. 2017 . Services de l'Etat dans l'Aisne . La délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité . Réduire les inégalités entre les femmes et les hommes est une préoccupation majeure de l'Etat qui poursuit une politique . tant les particuliers que les institutions, les associations et les entreprises.

L'INÉGALITÉ DU GENRE ET LES INSTITUTIONS SOCIALES EN R.D.CONGO. . maintenance de la société Congolaise sont incontestables et reconnu dans le monde entier 2, 3, . L'article 14 de la Constitution prévoit que "l'Etat a le devoir de garantir . en 2009, ratifié le Protocole sur les Droits de Femmes en Afrique13.

2 févr. 2008 . de la consolidation des institutions étudiées, cette thèse s'intéresse à la manière dont la cause . Service des droits des femmes et de l'égalité.

RAPPELANT que les droits de la femme sont reconnus et garantis par tous les . le principe de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes tel que . d) « Conférence », la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de . f) mettre en place des mécanismes et des services accessibles pour assurer.

12 févr. 2014 . En effet, le SDFE (Service Droits des Femmes et Egalité/Direction . de porter ces politiques pour l'Etat en interne et auprès des institutions.

25 août 2016 . Les institutions. En région. La Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité . de région, la Délégation est membre du Service public de l'emploi. . (1) Piloté par l'Etat et les Conseils régionaux, le dispositif a été.

Portail de l'Etat en . La préfecture et les services de l'Etat en région Bretagne . Votre région . Région et institutions . Agir pour le droit des femmes et l'égalité : un projet de société . Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

8 juil. 2011 . à cette étape-ci, de dresser un portrait exhaustif de l'état de la situation . des cinq principaux critères suivants: le sens de la dignité, le droit de faire . trois, « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes » . favoriser l'essor d'un secteur financier avec des banques et des institutions de micro-.

. institutions participent de la défense de la cause des femmes dans l'Etat, . une administration centrale (le Service des droits des femmes et de l'égalité),.

revanche déléguées régionales aux droits des femmes et à l'égalité, dans la mesure ... Il oblige à identifier les variables et les axes par lesquels l'institution scolaire . l'éducation nationale, de collectivités, d'associations, de services de l'Etat,.

Il appartient à l'Etat de droit de respecter les libertés fondamentales de l'individu, que le concept de .. Les institutions au service des droits de l'homme.

Services de l'Etat en . La délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DDDFE) entre les femmes et les . et de coordination des acteurs départementaux (institutions, collectivités territoriales, associations, entreprises...).

1 oct. 2015 . Services de l'Etat dans le Rhône . Les fondements juridiques de l'égalité professionnelle . les deux principales institutions veillant à la prise en compte de l'égalité professionnelle . Depuis cette date, d'autres textes ont été adoptés pour assurer l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les.

13 avr. 2017 . Accueil > Politiques publiques > Droits des femmes et égalité entre les . de la communication, des collectivités locales, des services de l'Etat ou des . S'engager à ce que l'institution publique et les services adoptent les 10.

15 sept. 2017 . assurer le fonctionnement harmonieux des Institutions de l'Etat ;; éviter les .. sur les Droits de l'Enfant et sur les Droits de la Femme, particulièrement à .. Elle peut se faire assister également devant les services de sécurité.

21 oct. 2011 . Cet ouvrage d'une centaine de pages dresse le bilan de la prise en charge institutionnelle du droit des femmes, en France, depuis les années.

engagé à rendre paritaires les conseils d'administration des sociétés d'Etat au terme d'une . le principe de l'égalité de droit entre les femmes et les hommes. Ces .. 3.4.1 Adapter les soins de santé et les services sociaux aux besoins particuliers .. femmes et l'égalité des sexes, il est essentiel que les institutions et les.

11 nov. 2017 . . dont l'article 10 sur l'octroi et la réception des services à visage découvert. . La neutralité religieuse de l'État est définie ainsi par le plus haut tribunal . L'article 11 de la loi énonce que le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes . Dès maintenant, une institution publique, pas plus qu'une cour de.

L'État et les droits des femmes. Des institutions au service de l'égalité ? de DAUPHIN Sandrine - Presses universitaires de Rennes, Collection Archives du.

23 mai 2017 . Les services de l'Etat dans le Haut-Rhin . Accueil > Politiques publiques > Droits des femmes et égalité > 8 mars, journée . qui permettra à des femmes engagées dans diverses institutions de sécurité d'apporter leur.

Rappelant que chaque Etat a le droit souverain de choisir et déterminer librement, . la conduite des affaires publiques où hommes et femmes agissent dans l'égalité et la . La démocratie repose sur l'existence d'institutions judicieusement.

avec toutes les institutions et organisations de son territoire . en œuvre du droit à l'égalité des femmes et des hommes. Ce principe ... services, planificateur et régulateur, et employeur. Le Rôle ... améliorations spécifiques à l'état où à la.

Inter Press Service News Agency . Plusieurs femmes engagées dans la défense de leurs droits ont exprimé leur enchantement. . de se sentir entièrement responsable dans la conduite des affaires de l'Etat», selon . «Dans sa mise en œuvre, ce texte affaiblira l'institution famille parce qu'il crée une confusion entre égalité.

La question de l'égalité des genres diffère de celle de l'égalité des sexes. . La question des droits des femmes a reçu une attention croissante ces dernières décennies, notamment suite à . Les Etats sont aussi encouragés à lutter contre les pratiques traditionnelles et les stéréotypes ayant une .. Institutions internationales.

L'obligation d'assurer l'égalité des droits de l'homme et de la femme dans . des Nations Unies et les institutions spécialisées en vue de promouvoir l'égalité des . d'accès à l'alimentation, aux services médicaux, à l'éducation, à la formation, ainsi .. De prendre part à l'élaboration de la politique de l'État et à son exécution.

Etre en responsabilité demain : se former à l'égalité femmes-hommes . Site des Droits des femmes : <http://femmes.gouv.fr>, notamment la version complète des . L'état des savoirs, Paris, La .. Site du service Parité et lutte contre les discriminations du ministère de l'Enseignement ... Des institutions au service de l'égalité.

7 L'idée des droits de l'homme 1 En définitive, l'histoire de l'humanité est aussi . Cette idée fondamentale de l'égalité de tous les hommes et de l'égalité de ... pas au service de l'Etat), le mineur (naturaliter vel civiliter) ; toutes les femmes et, .. en matière d'économie, d'institutions sociales, de culture, d'éducation et de.

Des institutions au service de l'égalité ?, L'Etat et les droits des femmes, Sandrine Dauphin, Presses Universitaires Rennes. Des milliers de livres avec la.

effet, l'égalité entre l'homme et la femme dans la jouissance des droits civils, politiques . L'État œuvre à la réalisation de la parité entre les hommes et les femmes. .. Le nouveau code a vu l'institution du principe du divorce consensuel sous le contrôle du .. Renforcement de l'accès équitable et égal aux services de santé;

Social Institutions and Gender Index [indice institutions sociales et égalité .. services publics en toute équité et en toute sécurité. Elle exprime .. les femmes disposent de droits économiques limités (notamment fonciers et à la .. Selon une étude réalisée en 2015 à la demande de la BERD sur l'état de l'égalité des genres.

3 févr. 2017 . relative à la politique des droits des femmes et de l'égalité entre les . dans les médias et les associations, dans les institutions et dans les administrations. Il repose sur un partenariat étroit entre les services de l'Etat et les.

22 nov. 2016 . Pour le savoir, le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les . France aux droits des femmes, l'institution relevait ainsi que l'enveloppe du.

8 sept. 2014 . Le ministère des Droits des femmes institué en mai 2012 après vingt . Femmes, complété d'un secrétariat d'Etat aux droits des femmes. . Au niveau des collectivités locales; Différentes institutions pour l'égalité; Associations et réseaux .. aux femmes %u0283.2 Mobiliser les agents du service public et.

thématique du CNDH consacré à la question de l'égalité et la parité de genre au Maroc trouve sa raison . droits de l'Homme et de la femme en ce qui concerne le droit à circuler librement et à .. n'offre pratiquement pas de services dans les affaires civiles. ... institutions fonctionnent et interagissent avec les citoyen-ne-s.

Accueil > Institution > Domaines de compétence > Saisir le Défenseur des droits . une personne privée (une entreprise) ou publique (un service de l'État, une collectivité . En droit, une discrimination est un traitement défavorable qui doit généralement . une nette majorité des salariés à temps partiel sont des femmes.

Découvrez sur le site officiel les avancées du Gouvernement pour l'égalité des droits avec la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

17 mai 2017 . Un simple secrétariat d'Etat donc et non un ministère "plein et entier". . collectifs, fondations, institutions et universitaires engagés pour l'égalité femmes-hommes avaient appelé à . "L'égalité femmes-hommes ne sera réelle qu'avec une forte volonté politique et les moyens .. Les services de L'Express.

12 déc. 2006 . L'intégration du genre par les institutions internationales . Favoriser l'égal accès aux soins et aux services sanitaires .. proclame l'égalité des droits des hommes et des femmes, près de trente ans après la Convention sur . la violence à l'égard des femmes, résume l'état des connaissances sur l'ampleur.

24 janv. 2017 . Accueil · Institutions · Finances locales · Compétences · Commande publique . Le protocole fait le constat que « cette égalité de droits et de statut, garantie aux . des services s'appuie pour faire évoluer les mentalités et les pratiques. .. Egalité femmes/hommes dans les territoires - état des lieux des.

Objectif9 : "Assurer le respect des droits fondamentaux des femmes, assurer la . Unies mentionne expressément l'égalité de droits des hommes et des femmes. .. ainsi que du droit qu'a chacun de jouir du meilleur état de santé possible en .. droits de l'homme et des institutions nationales, dans le contexte de services.

visant à créer des biens et services publics2. . Il est indispensable de connaître ces institutions informelles et de s'y adapter pour apporter un . pas seulement des avancées formelles en matière de droits des femmes telles que des quotas ou une nouvelle législation en faveur de l'égalité entre les sexes mais contribue.

4 juil. 2012 . Grands projets · Elus, institution & citoyenneté · Culture, éducation & vie sociale . Les femmes sont encore touchées par des inégalités économiques, . par la secrétaire d'État chargée des Droits des femmes, Pascale Boistard. . d'une politique d'égalité auprès des

partenaires et prestataires de service,.

et chargée de mission Recherche au Service des droits des femmes et de l'égalité de 2000 à . Elle a publié : L'État et les droits des femmes : des institutions.

1909 : Institution d'un congé de maternité de 8 semaines sans rupture de contrat mais . 1944 : Ordonnance accordant le droit de vote et d'éligibilité aux femmes. .. l'obligation de déposer auprès des services de l'Etat leurs plans d'action.

Conférence ministérielle européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes . d'assurer l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les niveaux (Etat, . a œuvré à la reconstruction et à l'extension des institutions gouvernementales,.

Le mandat qu'a l'OIT de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans le . la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail .

1909	1910	1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050	2051	2052	2053	2054	2055	2056	2057	2058	2059	2060	2061	2062	2063	2064	2065	2066	2067	2068	2069	2070	2071	2072	2073	2074	2075	2076	2077	2078	2079	2080	2081	2082	2083	2084	2085	2086	2087	2088	2089	2090	2091	2092	2093	2094	2095	2096	2097	2098	2099	2100	2101	2102	2103	2104	2105	2106	2107	2108	2109	2110	2111	2112	2113	2114	2115	2116	2117	2118	2119	2120	2121	2122	2123	2124	2125	2126	2127	2128	2129	2130	2131	2132	2133	2134	2135	2136	2137	2138	2139	2140	2141	2142	2143	2144	2145	2146	2147	2148	2149	2150	2151	2152	2153	2154	2155	2156	2157	2158	2159	2160	2161	2162	2163	2164	2165	2166	2167	2168	2169	2170	2171	2172	2173	2174	2175	2176	2177	2178	2179	2180	2181	2182	2183	2184	2185	2186	2187	2188	2189	2190	2191	2192	2193	2194	2195	2196	2197	2198	2199	2200	2201	2202	2203	2204	2205	2206	2207	2208	2209	2210	2211	2212	2213	2214	2215	2216	2217	2218	2219	2220	2221	2222	2223	2224	2225	2226	2227	2228	2229	2230	2231	2232	2233	2234	2235	2236	2237	2238	2239	2240	2241	2242	2243	2244	2245	2246	2247	2248	2249	2250	2251	2252	2253	2254	2255	2256	2257	2258	2259	2260	2261	2262	2263	2264	2265	2266	2267	2268	2269	2270	2271	2272	2273	2274	2275	2276	2277	2278	2279	2280	2281	2282	2283	2284	2285	2286	2287	2288	2289	2290	2291	2292	2293	2294	2295	2296	2297	2298	2299	2300	2301	2302	2303	2304	2305	2306	2307	2308	2309	2310	2311	2312	2313	2314	2315	2316	2317	2318	2319	2320	2321	2322	2323	2324	2325	2326	2327	2328	2329	2330	2331	2332	2333	2334	2335	2336	2337	2338	2339	2340	2341	2342	2343	2344	2345	2346	2347	2348	2349	2350	2351	2352	2353	2354	2355	2356	2357	2358	2359	2360	2361	2362	2363	2364	2365	2366	2367	2368	2369	2370	2371	2372	2373	2374	2375	2376	2377	2378	2379	2380	2381	2382	2383	2384	2385	2386	2387	2388	2389	2390	2391	2392	2393	2394	2395	2396	2397	2398	2399	2400	2401	2402	2403	2404	2405	2406	2407	2408	2409	2410	2411	2412	2413	2414	2415	2416	2417	2418	2419	2420	2421	2422	2423	2424	2425	2426	2427	2428	2429	2430	2431	2432	2433	2434	2435	2436	2437	2438	2439	2440	2441	2442	2443	2444	2445	2446	2447	2448	2449	2450	2451	2452	2453	2454	2455	2456	2457	2458	2459	2460	2461	2462	2463	2464	2465	2466	2467	2468	2469	2470	2471	2472	2473	2474	2475	2476	2477	2478	2479	2480	2481	2482	2483	2484	2485	2486	2487	2488	2489	2490	2491	2492	2493	2494	2495	2496	2497	2498	2499	2500	2501	2502	2503	2504	2505	2506	2507	2508	2509	2510	2511	2512	2513	2514	2515	2516	2517	2518	2519	2520	2521	2522	2523	2524	2525	2526	2527	2528	2529	2530	2531	2532	2533	2534	2535	2536	2537	2538	2539	2540	2541	2542	2543	2544	2545	2546	2547	2548	2549	2550	2551	2552	2553	2554	2555	2556	2557	2558	2559	2560	2561	2562	2563	2564	2565	2566	2567	2568	2569	2570	2571	2572	2573	2574	2575	2576	2577	2578	2579	2580	2581	2582	2583	2584	2585	2586	2587	2588	2589	2590	2591	2592	2593	2594	2595	2596	2597	2598	2599	2600	2601	2602	2603	2604	2605	2606	2607	2608	2609	2610	2611	2612	2613	2614	2615	2616	2617	2618	2619	2620	2621	2622	2623	2624	2625	2626	2627	2628	2629	2630	2631	2632	2633	2634	2635	2636	2637	2638	2639	2640	2641	2642	2643	2644	2645	2646	2647	2648	2649	2650	2651	2652	2653	2654	2655	2656	2657	2658	2659	2660	2661	2662	2663	2664	2665	2666	2667	2668	2669	2670	2671	2672	2673	2674	2675	2676	2677	2678	2679	2680	2681	2682	2683	2684	2685	2686	2687	2688	2689	2690	2691	2692	2693	2694	2695	2696	2697	2698	2699	2700	2701	2702	2703	2704	2705	2706	2707	2708	2709	2710	2711	2712	2713	2714	2715	2716	2717	2718	2719	2720	2721	2722	2723	2724	2725	2726	2727	2728	2729	2730	2731	2732	2733	2734	2735	2736	2737	2738	2739	2740	2741	2742	2743	2744	2745	2746	2747	2748	2749	2750	2751	2752	2753	2754	2755	2756	2757	2758	2759	2760	2761	2762	2763	2764	2765	2766	2767	2768	2769	2770	2771	2772	2773	2774	2775	2776	2777	2778	2779	2780	2781	2782	2783	2784	2785	2786	2787	2788	2789	2790	2791	2792	2793	2794	2795	2796	2797	2798	2799	2800	2801	2802	2803	2804	2805	2806	2807	2808	2809	2810	2811	2812	2813	2814	2815	2816	2817	2818	2819	2820	2821	2822	2823	2824	2825	2826	2827	2828	2829	2830	2831	2832	2833	2834	2835	2836	2837	2838	2839	2840	2841	2842	2843	2844	2845	2846	2847	2848	2849	2850	2851	2852	2853	2854	2855	2856	2857	2858	2859	2860	2861	2862	2863	2864	2865	2866	2867	2868	2869	2870	2871	2872	2873	2874	2875	2876	2877	2878	2879	2880	2881	2882	2883	2884	2885	2886	2887	2888	2889	2890	2891	2892	2893	2894	2895	2896	2897	2898	2899	2900	2901	2902	2903	2904	2905	2906	2907	2908	2909	2910	2911	2912	2913	2914	2915	2916	2917	2918	2919	2920	2921	2922	2923	2924	2925	2926	2927	2928	2929	2930	2931	2932	2933	2934	2935	2936	2937	2938	2939	2940	2941	2942	2943	2944	2945	2946	2947	2948	2949	2950	2951	2952	2953	2954	2955	2956	2957	2958	2959	2960	2961	2962	2963	2964	2965	2966	2967	2968	2969	2970	2971	2972	2973	2974	2975	2976	2977	2978	2979	2980	2981	2982	2983	2984	2985	2986	2987	2988	2989	2990	2991	2992	2993	2994	2995	2996	2997	2998	2999	3000	3001	3002	3003	3004	3005	3006	3007	3008	3009	3010	3011	3012	3013	3014	3015	3016	3017	3018	3019	3020	3021	3022	3023	3024	3025	3026	3027	3028	3029	3030	3031	3032	3033	3034	3035	3036	3037	3038	3039	3040	3041	3042	3043	3044	3045	3046	3047	3048	3049	3050	3051	3052	3053	3054	3055	3056	3057	3058	3059	3060	3061	3062	3063	3064	3065	3066	3067	3068	3069	3070	3071	3072	3073	3074	3075	3076	3077	3078	3079	3080	3081	3082	3083	3084	3085	3086	3087	3088	3089	3090	3091	3092	3093	3094	3095	3096	3097	3098	3099	3100	3101	3102	3103	3104	3105	3106	3107	3108	3109	3110	3111	3112	3113	3114	3115	3116	3117	3118	3119	3120	3121	3122	3123	3124	3125	3126	3127	3128	3129	3130	3131	3132	3133	3134	3135	3136	3137	3138	3139	3140	3141	3142	3143	3144	3145	3146	3147	3148	3149	3150	3151	3152	3153	3154	3155	3156	3157	3158	3159	3160	3161	3162	3163	3164	3165	3166	3167	3168	3169	3170	3171	3172	3173	3174	3175	3176	3177	3178	3179	3180	3181	3182	3183	3184	3185	3186	3187	3188	3189	3190	3191	3192	3193	3194	3195	3196	3197	3198	3199	3200	3201	3202	3203	3204	3205	3206	3207	3208	3209	3210	3211	3212	3213	3214	3215	3216	3217	3218	3219	3220	3221	3222	3223	3224	3225	3226	3227	3228	3229	3230	3231	3232	3233	3234	3235	3236	3237	3238	3239	3240	32
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	----